



AESH : PIAL ou pas PIAL : c'est toujours la précarité. Nous voulons un vrai statut !

À grand renfort médiatique, le ministre a annoncé que cette rentrée serait celle de l'inclusion et du renforcement des contrats des AESH. Dont acte... Si pour les élèves en situation de handicap dont la notification de la MDPH était connue, la rentrée fut beaucoup moins catastrophique que l'an dernier, celle des AESH reste encore sous le signe de la précarité faute d'un réel statut dans la fonction publique de la fonction d'AESH. Pour preuve que cette reconnaissance n'existe toujours pas à tous les niveaux :

AU NIVEAU DU MINISTÈRE

En publiant une circulaire au mois de juin, le Ministre ne respecte ni les personnels AESH, ni les élèves, ni même les personnels administratifs qui sont au cœur des attentes des enseignants, des familles. Le ministère n'a toujours pas prévu de véritables logiciels de gestion des AESH permettant d'anticiper et de fluidifier les affectations, mais aussi d'anticiper les payes. Pour preuve, l'application ENSAP n'est toujours pas accessible à nombre d'AESH qui ne peuvent ainsi obtenir bulletins de salaire, attestations employeur ou tout autre document leur permettant de faire valoir leurs droits à Pôle Emploi !

POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Ce fut la course durant tout le mois de juillet pour permettre d'affecter le maximum d'AESH. La généralisation des Pôles Inclusifs pour l'Accompagnement Localisé a fortement modifié la façon d'affecter les AESH. La modification des services imposée par la circulaire en juin, accompagnée par une baisse du nombre de postes dans les deux départements et au rectorat a aussi compliqué leur travail. L'édition des contrats a été empêchée par la mise en place tardive d'une nouvelle application et les nombreuses modifications des affectations ce qui a généré un retard général. Le manque de personnel a contraint le rectorat ou les DSDEN à embaucher des contractuel-le-s pour quelques mois pour faire face à la charge de travail importante.

POUR LES AESH

Si pour beaucoup d'entre eux-elles, les affectations ont été connues fin juillet, certain·e·s ont vu leur contrat annulé fin août, ou modifié à plusieurs reprises laissant les AESH dans l'incertitude et l'angoisse. D'autres n'ont pas vu leurs vœux pris en compte ou se sont retrouvé·e·s sans affectation. Certain·e·s qui avaient osé exprimer leur doute auprès des services se sont vus menacé·e·s de ne pas être renouvelé·e·s ! C'est inadmissible ! Inadmissible encore, malgré l'envoi d'un courriel certifiant qu'elles-ils pouvaient commencer dès le 30 août sans contrat, les collègues ont travaillé près d'un mois sans contrat alors que d'autres ont été présents dans les établissements pour assurer la continuité avec l'an dernier sans avoir reçu de notification d'affectation ! Par ailleurs, nombre de collègues ont encore dû attendre pour obtenir une attestation employeur (et/ou bulletins de salaire) exigée par Pôle Emploi pour le

versement des indemnités chômage, sans pouvoir joindre leur employeur par téléphone et sans même obtenir de réponse à leurs courriels. Reconnaissons toutefois que les contrats de 3 ans et portés désormais sur 41 semaines sont une avancée. De même, dans notre académie, les AESH en PIAL ont pu voir leur temps de travail augmenter sensiblement. Dans les PIALs 1^{er} degré, ils ont été portés jusqu'à 26h hebdomadaires (66 % d'un temps plein) et 39h hebdomadaires (temps plein) dans les PIALs 2nd degré. Mais cela ne doit pas être la contrepartie de plus de flexibilité pour les personnels. Les AESHco des ULIS-école ne doivent pas être les oublié·e·s de la circulaire. Leur temps de travail doit enfin être en adéquation avec la réalité de leur travail et porté a minima à 75 % (comme celui des AESHco des ULIS-collège) pour atteindre à terme le temps plein.

Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales CGT Educ'action, FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, FNEC-FP-FO, SUD Education, SNCL de l'Académie de Rouen appellent l'ensemble des personnels AESH, enseignants, administratifs à se mobiliser et à se rassembler

**MERCREDI 9 OCTOBRE À 14H00
DEVANT LE RECTORAT DE ROUEN**

**TOUS ENSEMBLE, PERSONNELS AESH,
ENSEIGNANT·E·S, PERSONNELS ADMINISTRATIFS,
exigeons une réelle reconnaissance de leur
fonction, un véritable statut d'emploi titulaire dans
la fonction publique pour les AESH et des moyens
administratifs supplémentaires pour une bonne
gestion de ces personnels.**